

*Tribunal de la concurrence—Loi*

Ce projet de loi doit son efficacité à tous ceux qui ont participé activement au processus de réforme. Le zèle des députés de la Chambre, des membres du comité et des parties concernées dans tous les secteurs nous a donné la possibilité d'assurer des avantages économiques accrus à tous les Canadiens. J'exhorte maintenant la Chambre à appuyer ce projet de loi pour que nous puissions le mettre en vigueur dès que possible.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Avant de donner la parole au député de Papineau (M. Ouellet), je rappelle aux députés que certains députés aimeraient suivre le débat en cours. Si les députés veulent tenir des conversations personnelles, je leur demanderai de le faire derrière les rideaux.

[Français]

**L'hon. André Ouellet (Papineau):** Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que je prends la parole à l'occasion de la troisième lecture du projet de loi C-91. L'étude de ce projet de loi nous a permis de constater qu'en comité parlementaire, par-delà la partisanerie politique, il est parfois possible d'avoir un groupe de députés qui se réunissent pour améliorer une législation.

Au nom de mon parti, au stade de la deuxième lecture, j'avais exprimé l'avis que le projet de loi n'était pas la réponse souhaitée aux problèmes de concurrence de l'économie canadienne, mais que nous étions tout de même d'avis que ce projet de loi était un pas dans la bonne direction et qu'il était certainement mieux que l'actuelle loi. Nous avons dit, à ce moment-là, que nous tenterions d'apporter des amendements en comité pour améliorer la législation.

A la lumière des travaux du comité, je dois dire que le gouvernement, et en particulier le ministre et le secrétaire parlementaire m'ont surpris d'une façon agréable parce qu'ils ont accepté bon nombre d'amendements que j'ai formulés au nom d'associations qui ont témoigné devant le comité ou de consommateurs ou d'individus qui s'intéressent au projet de loi C-91.

Le projet de loi C-91, dans sa forme finale, n'est pas parfait mais, grâce aux amendements qui ont été présentés et acceptés, je suis davantage convaincu que cette législation est supérieure à celle déjà existante et, conséquemment, je crois fermement qu'il serait irresponsable de ne pas saisir l'occasion qui se présente à nous, membres de cette Chambre, pour approuver ce projet de loi et doter le Canada et ses concitoyens d'un encadrement légal aux activités de la concurrence. C'est pourquoi nous de l'Opposition, contrairement à ce qui s'est fait dans le passé, nous aidons le gouvernement et coopérons avec le gouvernement pour permettre la passation rapide de ce projet de loi.

Ma position est d'autant plus importante qu'un de mes grands soucis, tout au long de l'examen du projet de loi, fut de m'assurer que les intérêts de la petite et moyenne entreprises et, plus encore, les intérêts des consommateurs seraient pris en considération. Mes longues années d'expérience en politique, monsieur le Président, et surtout comme ministre, ancien

ministre de la Consommation et des Corporations, me permettent de dire que le présent ministre de la Consommation et des Corporations (M. Côté) a certainement dû subir des pressions additionnelles de la part de groupes de pression, d'abord sur la loi, mais ensuite depuis l'étude de ce projet de loi en comité qui a vu un certain nombre d'amendements amendés pour renforcer les dispositions de la loi.

Je dois dire publiquement que je suis content de l'attitude du ministre de la Consommation et des Corporations. Je veux le féliciter pour s'être tenu debout et je veux dire au ministre qu'il continue dans cette veine. Je désire que le ministre ne s'en fasse pas trop s'il est assailli par des gens qui sont mécontents du projet de loi, et surtout qu'il ne recule pas devant les pressions qu'il pourrait recevoir de certains groupes de pression importants au Canada qui pourraient être un peu déçus de la passation du projet de loi C-91.

Je demande surtout au ministre de ne pas reculer parce que le projet de loi qui va quitter cette Chambre ira maintenant au Sénat. Ce sera la dernière occasion pour les gros groupes de pression d'essayer de tenter de minimiser la portée de cette loi, et j'espère que le ministre résistera à ces dernières pressions.

● (1700)

Je voudrais en terminant pour les quelques secondes qu'il me reste mentionner l'aide inestimable que certaines personnes m'ont apportée. Je veux d'abord tout spécialement remercier M. Mel Cappe du ministère de la Consommation et des Corporations qui tout au long de l'étude de ce projet de loi a été disponible, très ouvert et très coopératif.

Également, je voudrais remercier le professeur Stanbury de l'Université de la Colombie-Britannique qui, depuis de nombreuses années, fait figure de proue en ce qui concerne l'analyse de cette législation dans le monde académique et qui nous a inspiré dans nos travaux au comité.

Également, je voudrais remercier l'avocat Gordon Kaiser qui a apporté un témoignage fort important et très utile et qui m'a assisté dans l'étude et la préparation des amendements à ce projet de loi.

Je ne peux passer sous silence le témoignage de M. Daniel Martin Bellemare qui est issu de l'école de pensée du grand défenseur des consommateurs américains Ralph Nader et qui est venu apporter un point de vue rafraîchissant au comité.

Également je veux remercier Me Larry Wilson qui a accepté de venir témoigner et donner le point de vue d'un membre d'une commission qui étudie et qui a à statuer à l'occasion sur la loi de la concurrence.

J'aurais aimé que le président ou certains membres seniors de la commission sur les pratiques restrictives du commerce viennent témoigner au nom de la commission. Apparemment cela a été impossible pour diverses raisons, mais à tout le moins, je suis reconnaissant du témoignage important et la qualité du témoignage de M. Wilson.